Réf. Farde e-Assemblées : 2691715

N° OJ : **97**

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/12/2025

Objet : Culture.- Subside spécifique.- Hôpital Erasme - Cliniques Universitaires de Bruxelles : 5.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'Hôpital Erasme - Cliniques Universitaires de Bruxelles;

Vu les crédits prévus à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2025 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer un subside spécifique pour un montant de 5.000,00 EUR à l'attention de l'Hôpital Erasme - Cliniques Universitaires de Bruxelles pour la réalisation du projet "Les Veilleuses".- Article 77210/33202 du budget ordinaire 2025.

Annexes :